

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 133 Vœu relatif aux tests salivaires dans les lycées.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la Présidente du conseil régional d'Île-de-France a confirmé son intention de mettre en place prochainement des tests salivaires de dépistage de la consommation de cannabis dans les lycées ;

Considérant que le motif affiché pour appliquer cette décision est la lutte contre le décrochage scolaire ;

Considérant le rapport « la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires » fait par la mission permanente de la politique de prévention de la délinquance en 2011 ;

Considérant l'étude « réduire le décrochage scolaire précoce dans l'Union européenne » faite par le Parlement européen en 2012 ;

Considérant que ces deux rapports, comme toutes les études sur le sujet montrent que le décrochage a des causes multiples (géographiques, scolaires, sociales, familiales, etc.) et étalées dans le temps ;

Considérant que la présidente de la région avait déclaré par le passé « *si un lycéen refuse [de se soumettre au test salivaire], il sera considéré comme positif* » en dehors de tout cadre légal et dans une logique qui apparaît stigmatisante ;

Considérant que la très grande majorité des lycéens sont mineurs et ne sauraient être contraints à ces tests;

Considérant l'avis n°15 du Comité Consultatif National d'Ethique relatif au dépistage des toxicomanies dans l'entreprise ;

Considérant que les principes fondateurs de cet avis s'appliquent très probablement en droit aux lycéens ;

Considérant qu'en tout état de cause, le CCNE devrait être saisi de ce projet de dépistage obligatoire ;

Considérant que l'invocation du respect du secret médical à l'appui du projet méconnaît les fondements déontologiques et légaux du secret médical et ne saurait légitimer ni une contrainte *ad hominem* ni la participation de professionnels de santé à cet acte ;

Considérant l'importance de l'information et de la sensibilisation sur les conduites addictives auprès des lycéens parisiens ;

Considérant que le CRIPS est en charge, au niveau régional, des questions liées aux consommations de drogues et aux comportements à risque chez les jeunes ;

Considérant que la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque associant Paris et la Seine-St-Denis mène de nombreuses actions en ce domaine ;

Aussi, sur proposition d'Aurélie Solans, de Fatoumata Koné, de Sandrine Mées, d'Anne Souyris, de Marie Atallah et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

- Ce dispositif de tests salivaires ne s'applique pas aux lycées présents sur le territoire parisien ;
- Paris et la Région Ile-de-France conjuguent leurs efforts pour renforcer leurs actions d'information et de sensibilisation sur les conduites addictives auprès des lycéens parisiens.